



EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RÉSEAU DE
COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES THD

RAPPORT D'AUDIT DE LA SOCIÉTÉ A75 NETWORKS – EXERCICE

.SMANA75

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
Synthèses.....	4
A - Synthèse technique.....	4
B - Synthèse commerciale.....	5
C - Synthèse financière.....	6
1 - Synthèse du compte de résultat.....	6
2 - Synthèse du bilan.....	7
I - Objectifs et contexte du document.....	8
II - Rappel du contexte général.....	9
III - Vérification du respect par le Délégué des règles en matière de Rapport d'activité.....	10
A – obligation légales.....	10
1 - Une appréciation sur la communication effective des éléments demandés est formulée.....	10
B - Obligation contractuelles.....	11
IV - Volet technique.....	12
A - Exploitation du Réseau.....	12
1 - Traitement des incidents.....	12
2 - Taux de disponibilité des équipements.....	12
B - Maintenance du Réseau.....	13
1 - Maintenance préventive du Réseau.....	13
2 - Opérations de vie du Réseau.....	13
V - Volet commercial.....	14
A - Evolution grille tarifaire.....	14
B - Evolution du portefeuille d'usagers.....	14
C - Analyse des prises de commandes, Raccordements et activations.....	14
1 - Prises de commandes FTTO.....	14
2 - Services commercialisés.....	15
3 - Raccordement et activation FTTO.....	15
D - Actions commerciales de l'exercice écoulé.....	15
E - Perspectives pour le prochain exercice.....	15
VI - Volet financier.....	17
A - Analyse du Compte de Résultat.....	17
1 - Présentation synthétique.....	18
2 - Analyse des revenus.....	19
3 - Analyse des charges.....	20
4 - Focus sur la comptabilité des charges d'exploitation.....	22
5 - Comparaison avec le plan d'affaires en vigueur.....	22
B - Inventaire des biens de la DSP, investissements et subventions.....	23

1 - Biens de retour.....	23
2 - Biens de reprise.....	23
3 - Biens propres.....	24
4 - Investissements.....	24
5 - Subventions.....	24
C - Analyse du Bilan de la société et de ses évolutions.....	25
1 - Présentation globale.....	25
2 - Concernant l'Actif.....	26
3 - Concernant le Passif.....	27
4 - Analyse de la structure du Bilan.....	28
5 - Quelques ratios de solvabilité et de rentabilité.....	29
6 - Comparaison avec le plan d'affaires en vigueur.....	30

Dans l'ensemble, le Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'exercice 2023 remis par A75 Networks est très incomplet et peu détaillé dans sa version 1 : un grand nombre d'éléments doivent toujours faire l'objet de livraisons complémentaires par le délégué, notamment au travers d'annexes techniques et financières devant être communiquées sous format exploitable (Excel, Word). Après questionnement, et livraison de complément le 31/07, un certain nombre de ces interrogations ont pu être levées.

A - SYNTHÈSE TECHNIQUE

En 2023, le nombre de tickets d'incident remontés engageant la responsabilité du délégué était de :

Typologie d'incident	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
FTTO - Services activés	3	5	2	67%
FTTO - Services passifs	1	0	-1	-100%
Total	4	5	1	25%

- **5 pour les services FTTO activés** (contre 3 en 2022) ;
- **Aucun pour les services FTTO passifs** (contre 1 en 2022) :

Le taux de disponibilité moyen pour les services FTTO mesuré par le Délégué sur le réseau est de **99,9837%** en 2023 contre 99,9730% en 2022.

Taux de disponibilité	2022	2023	Comparaison 2022/2023
Taux Général	99,9730%	99,9837%	0,0107%

Ce taux est satisfaisant vis-à-vis de l'engagement contractuel (**99,5%**; cf. *Annexe 1.4 de la Convention de DSP : 99,85%*) :

Tout comme pour la livraison du rapport annuel 2022, la liste des tickets n'avait pas été fournie et a été réclamée au délégué. Celui l'a transmise le 31/07 avec un niveau de détail suffisant.

Le Délégué transmet certains détails sur les opérations de maintenance préventive qu'il a réalisées courant 2023. Plusieurs points d'attention à ce sujet :

- Les opérations de maintenance préventive ne doivent pas uniquement porter sur les POP mais sur l'ensemble du réseau ;
- Il est attendu les PV liés à la réalisation de ces opérations.

Ces deux sujets doivent être vus avec le délégué.

B - SYNTHÈSE COMMERCIALE

Le **bilan commercial de l'exercice 2023**, indique qu'il y a eu une d'évolution dans le nombre d'utilisateurs du réseau. En effet, celui-ci est le suivant :

Parc usagers	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Total	12	16	4	33%
FTTO - Services activés	6	8	2	33%
FTTO - Services passifs	6	8	2	33%

Le nombre d'utilisateurs apparaît faible pour un réseau de ce type (moyenne habituellement constatée aux alentours de 15/20).

À la fin de l'exercice 2023, le nombre de clients finals par services FTTO diminue et se décompose comme suit :

Parc clients finals par service	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Total	138	92	-46	-33%
FTTO - Services activés	33	31	-2	-6%
FTTO - Services passifs	90	43	-47	-52%
FTTO - Contrats d'hébergement	15	18	3	20%

- **31 clients** pour les services activés FTTO contre **33 clients** en 2022 **(-6 %)** ;
- **43 clients** pour les services passifs FTTO contre **90 clients** en 2022, **(-52 %)** ;
- **18 clients** pour les contrats d'hébergement contre **15 clients** en 2022 **(+20 %)**.

On constate une très forte baisse du nombre de clients sur cet exercice qui doit être justifiée par le délégataire. Celui-ci précise dans ses compléments du 31/07, après questionnement du syndicat, que « Certains services vendus étaient comptés en double l'année dernière, et des contrats échus étaient comptabilisés. Au final, ce nombre de 92 services vendus est cohérent avec celui observé en 2021 (93 services). »

C - SYNTHÈSE FINANCIÈRE

A noter que cette partie du rapport du délégataire est très peu détaillée et ne contient que des chiffres sans justification ou explications des évolutions ce qui n'est pas satisfaisant.

1 - SYNTHÈSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Recettes d'exploitation	773 k€	981 k€	207 k€	27%
Chiffres d'affaires nets	773 k€	981 k€	207 k€	27%
Production immobilisée	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Transfert de charges	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Autres produits	0 k€	0 k€	0 k€	-100%
Charges d'exploitation	471 k€	664 k€	193 k€	41%
Achat de matières premières et autres ap	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Autres achats et charges externes	569 k€	629 k€	60 k€	10%
Impôts et taxes	5 k€	6 k€	1 k€	15%
Dotations	30 k€	29 k€	-1 k€	-2%
Autres charges	-133 k€	0 k€	133 k€	100%
EBE	199 k€	346 k€	147 k€	74%
Résultat d'Exploitation	302 k€	317 k€	15 k€	5%
Résultat Financier	81 k€	116 k€	35 k€	44%
Résultat Courant Avant Impôts	383 k€	433 k€	50 k€	13%
Résultat Exceptionnel	0 k€	0 k€	0 k€	100%
IS	96 k€	108 k€	12 k€	13%
Résultat Net Comptable	287 k€	325 k€	38 k€	13%

- Le **Chiffre d'Affaires (CA)** a fortement augmenté sur l'exercice 2023 (**+207 k€**, soit **+27 %** en raison de la hausse de **commercialisation des offres FTTO actives et passives, i.e. + 33%**). Cette augmentation n'apparaît pas cohérente avec la baisse constatée du nombre de clients. Après questionnement du syndicat, cette hausse est justifiée par le délégataire par un rattrapage de 98,7k€ de CA suite à la facturation sur les années antérieures ;
- Les **charges d'exploitation** ont elles augmenté sur l'exercice 2023 (**+193 k€**, soit **+ 41%**). Dans le détail, les « autres achats et charges externes » augmentent de **+60 k€** soit **+10%**. Les autres charges qui permettaient de réduire les charges d'exploitation de **-133 k€** en 2022 sont revenues à **0€** en 2023.
- L'**EBE** s'améliore sur l'exercice 2023 **+147 k€**, le faisant passer à **346 k€**, confirmant le fait que l'exploitation du réseau (hors investissement et financement) reste rentable ;
- Le **Résultat d'Exploitation** quant à lui progresse légèrement de **+15 k€**. Résultat de la hausse plus importante du chiffre d'affaires comparativement à la hausse des charges d'exploitation;
- Le **Résultat Financier** continue de s'améliore sur la période (**+35 k€**). Les produits provenant principalement des intérêts liés aux opérations de cashpooling ;

- Le **Résultat Net Comptable** poursuit sa progression sur l'exercice 2023 **(+38 k€)** après un exercice 2021 en forte baisse **(-224 k€)** et un redressement en 2022 **(+77 k€)**.

2 - SYNTHÈSE DU BILAN

	2021	2022	Comparaison 2021/2022	Évolution 2021/2022 en %
ACTIF				
Immobilisations nettes	205 k€	179 k€	-26 k€	-13%
<i>Immobilisations brutes</i>	1 154 k€	1 158 k€	4 k€	0%
<i>Amortissements cumulés</i>	949 k€	979 k€	30 k€	3%
Créances et acomptes	4 458 k€	5 349 k€	891 k€	20%
Disponibilités et valeurs mobilières	53 k€	375 k€	322 k€	610%
Charges constatées d'avance	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
TOTAL ACTIF	4 716 k€	5 903 k€	1 187 k€	25%
PASSIF				
Capitaux propres	375 k€	662 k€	287 k€	76%
<i>dont Capital social</i>	150 k€	150 k€	0 k€	0%
<i>dont Réserve légale</i>	15 k€	15 k€	0 k€	0%
<i>dont Report à nouveau</i>	0 k€	210 k€	210 k€	S.O
<i>dont Résultat de l'exercice</i>	210 k€	287 k€	77 k€	36%
<i>dont Subvention d'investissement</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
Provisions pour risques et charges	1 k€	1 k€	0 k€	0%
Dettes	1 876 k€	3 093 k€	1 217 k€	65%
<i>dont Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)</i>	434 k€	525 k€	91 k€	21%
<i>dont Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Dettes fournisseurs</i>	387 k€	76 k€	-311 k€	-80%
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	142 k€	184 k€	42 k€	30%
<i>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0 k€	263 k€	263 k€	S.O
<i>dont Autres dettes</i>	913 k€	2 044 k€	1 131 k€	124%
Produits constatés d'avance	2 463 k€	2 147 k€	-316 k€	-13%
TOTAL PASSIF	4 716 k€	5 903 k€	1 187 k€	25%

On constate ainsi :

- La baisse des **immobilisations nettes**. Dû à une croissance des amortissements cumulés et une immobilisation brute qui stagne. Cela est à mettre en lien notamment avec une commercialisation en baisse et à l'absence de nouveaux raccordements en 2023 ;
- Une baisse des **Créances et Acomptes** ainsi qu'une augmentation des **Disponibilités**. **Les Créances et Acomptes** sont ventilés comme suit :

Détails créances et acomptes	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Créances clients	845 k€	1 571 k€	726 k€	86%
Fournisseurs débiteurs	1 k€	28 k€	27 k€	2779%
Créances TVA	136 k€	102 k€	-34 k€	-25%
CC vis-à-vis d'XP Fibre	4 367 k€	2 479 k€	-1 888 k€	-43%
Disponibilités	375 k€	385 k€	10 k€	3%
TOTAL créances et acomptes	5 724 k€	4 565 k€	-1 159 k€	-20%

Ainsi, on constate pour cet exercice une forte hausse des créances clients **+726 k€** soit **+86 %**, contrebalancée par une très forte baisse des créances des comptes courants vis-à-vis d'XP Fibre **-1888 k€** soit **-43 %**.

Le Délégué averti a indiqué que cela permet de « remonter cet excédent de CCA d'A75 Networks afin de limiter les charges financières supportées par A75 Networks au titre de la

remunération des CCA ». Cela permet également selon nous une remontée de cash au niveau de la société-mère à moindre coût.

En effet, même s'il convient de souligner que le placement de trésorerie est une pratique courante chez les délégataires de service public : l'existence d'une **trésorerie positive placée auprès de l'actionnaire (société-mère)** peut générer des **intérêts financiers**, i.e. des **produits dont le gain peut être externalisé des comptes de la DSP**.

Les recettes de cette opération ont rapporté 116 k€ en 2023, soit un taux d'intérêt estimé aux alentours de 3,3%. Ce taux, habituellement aux alentours de 0,4%, est donc très élevé.

- Les **capitaux propres** sont en hausse en 2023 (+49%). Cette importante augmentation résulte **du report à nouveau** d'un montant de **287 k€** et le **résultat de l'exercice** positif de **325 k€**.
- Les **dettes** baissent de **-1 215 k€** sur l'exercice 2023, ce qui permet de garder un niveau d'endettement mesuré, en comparaison de ce que l'on peut rencontrer par ailleurs ;
- Les **produits constatés d'avance**, correspondant aux produits des cofinancements FttO, diminue sur l'exercice 2023 (- 298 k€ soit -14%). Cela s'explique par la reprise en CA de ceux-ci et l'absence de nouvelle contractualisation courant 2023. Il est attendu du délégataire, dans un fichier équivalent à celui décrivant les amortissements, que celui-ci fournisse les informations détaillées de ces PCA : date de contractualisation, montant de reprise en CA annuellement et reste à amortir. **Ce détail a été fourni le 31/07 et confirme qu'aucune nouvelle vente d'IRU ne s'est faite en 2023.**

I - OBJECTIFS ET CONTEXTE DU DOCUMENT

Ce rapport a été établi à partir de l'examen du Rapport Annuel du Délégataire (RAD) 2023 de la société *ad hoc* A75 Networks.

Nos analyses se basent sur les éléments fournis dans le RAD et ses Annexes.

Nous ferons état de la réponse aux obligations légales et contractuelles du Délégataire en matière de rapport annuel, une analyse de l'exploitation technique du Réseau, de sa commercialisation, ainsi que de l'état financier de la société *ad hoc*.

Cet envoi s'inscrit dans le cadre du contrôle du Délégataire conformément à l'Article 29 du Contrat de DSP qui décrit les éléments à fournir.

Nous listerons les éléments manquants, le cas échéant dans la suite du présent document.

A la suite d'une première analyse, une série de questions a été transmise au délégataire le 1^{er} juillet 2024.

Le délégataire a fourni les éléments de réponses à ces questions le 31 juillet.

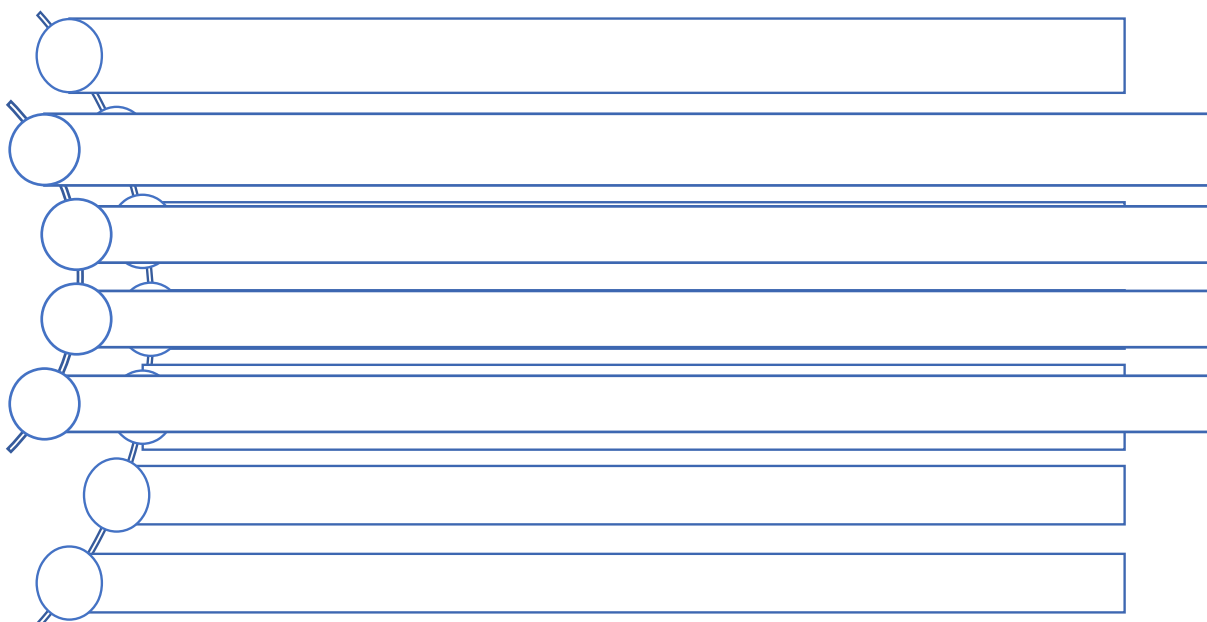
Cette version de l'analyse intègre ces derniers retours.

II - RAPPEL DU CONTEXTE GÉNÉRAL

Le **12 avril 2020** (date de notification), le Syndicat Mixte Aménagement Numérique Autoroute 75 (SMANA75) et Covage, à travers sa filiale A75 Networks, ont signé une Convention de Délégation de Service Public (DSP) type Affermage relative à l'exploitation technique et la commercialisation du Réseau bordant l'autoroute A75.

Pour rappel, un premier contrat de DSP, qui devait prendre fin en avril 2019, a été prolongé d'un an pour se terminer en 2020.

En matière d'exploitation technique, les missions confiées par le SMANA75 au Délégué sont les suivantes (cf. Article 2.2 du Contrat de DSP) :



En matière de commercialisation, les missions confiées par le SMANA75 au Délégué sont les suivantes (cf. Article 2.3 du Contrat de DSP) :

Le Réseau objet de la DSP est exploité par la société *ad hoc* dédiée au projet, A75 Networks à ses risques et périls, sur le périmètre de la Délégation.

Cette dernière est détenue à 100 % par la société XpFibre : l'opération de changement d'actionnariat a officiellement été entérinée le 8 décembre 2020.

Cette analyse a été établie à partir du Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2023, remis par le Délégué le 1^{er} juin 2024, à la date prévue contractuellement du 1^{er} juin (cf. Article 29.1 du Contrat de DSP). Il était accompagné du rapport des Commissaires Aux Comptes (CAC).

III - VÉRIFICATION DU RESPECT PAR LE DÉLÉGATAIRE DES RÈGLES EN MATIÈRE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ

A – OBLIGATION LEGALES

Le Délégué est tenu de fournir divers documents dans plusieurs cadres légaux : la législation ainsi que par son Contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Nous rappelons que les règles concernant les Rapports Annuels des Délégués (RAD) sont définies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

1 - UNE APPRÉCIATION SUR LA COMMUNICATION EFFECTIVE DES ÉLÉMENTS DEMANDÉS EST FORMULÉE.

Les éléments en orange signifient qu'ils sont trop peu détaillés, ceux en rouge sont manquants :

Obligations légales du délégataire en termes de Rapport Annuel	SMA75 2023
I. - Les données comptables suivantes :	
a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure	Fourni
b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée	Partiellement fourni, uniquement les données chiffrées sans justif.
c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat	Fourni
d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité	Fourni
e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation	Fourni
f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles	Non fourni
g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué	Fourni
h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public	N/A
II. - L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.	Fourni
III. - L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation."	Partiellement fourni

Globalement, la majorité des éléments attendus dans cette liste a été soit livrée que de façon très sommaire sans détailler les évolutions constatées soit n'a pas été livrée.

B - OBLIGATION CONTRACTUELLES

Obligations contractuelles du délégataire en termes de Rapport Annuel (Cf. Article 29 de la Convention de DSP)		SMA75 2023
Volet technique :		
Travaux neufs		
Travaux de renouvellements effectués		na
Travaux de branchements et extensions particulières		na
Dépenses réelles et sommes facturées		Fourni
Travaux de modernisation		na
Journal des pannes et des interventions par le Délégataire, par opération - individualisée et en cumulé par nature		Complément fourni le 31/07
Plan de réseau logique et physique mis à jour		Non Fourni
Exploitation		
Travaux d'entretien		Complément fourni le 31/07
Travaux de modernisation		Non Fourni
Journal des pannes et des interventions par le Délégataire par nature et en cumulé		Partiellement fourni
Statistiques de disponibilité du réseau		Complément fourni le 31/07
Matrices de trafic écoulé par point d'interconnexion et par type de service		Non Fournie
Perspectives d'évolutions		
Nombre d'utilisateurs		Non Fournie
Services proposés		Non Fournie

On constate au contraire que le délégataire ne respecte que très partiellement ses engagements contractuels au titre de la livraison de son rapport annuel.

IV - VOLET TECHNIQUE

A - EXPLOITATION DU RÉSEAU

1 - TRAITEMENT DES INCIDENTS

Le Délégitaire indique dans son rapport qu'au cours de l'exercice 2023, le nombre de tickets d'incident remontés engageant sa responsabilité était de :

Typologie d'incident	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
FTTO - Services activés	3	5	2	67%
FTTO - Services passifs	1	0	-1	-100%
Total	4	5	1	25%

▪ **5 pour les services FTTO activés** (contre 3 en 2022) ;

▪ **Aucun pour les services FTTO passifs** (contre 1 en 2022) :

Le volume global est ainsi en hausse par rapport à l'année dernière. Par ailleurs le volume est à un niveau acceptable pour un réseau de cette envergure. L'ensemble de ces tickets concerne des coupures de service.

La durée moyenne de rétablissement sur panne, n'est pas indiquée dans le rapport. Il n'est donc pas possible de savoir si le Délégitaire respect ses engagements contractuels. Ce dernier a transmis le 31/07 le détail des tickets d'incidents de l'année, sur les 5 incidents, 2 n'ont pas respecté la GTR. Un dépassant de 41min, mais le second de plus de 123h (plus de 5 jours), suite à une coupure nécessitant une reprise de boîte.

Selon les stipulations de l'article 35 de la DSP, des pénalités sont applicables à ce titre.

2 - TAUX DE DISPONIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS

Le taux de disponibilité du Réseau correspond au rapport entre le temps cumulé des pannes et le temps total cumulé de fonctionnement :

Taux de disponibilité	2022	2023	Comparaison 2022/2023
Taux Général	99,9730%	99,9837%	0,0107%

Au cours de l'exercice 2023, les équipements ont eu un taux de disponibilité moyen de **99,9837%** contre 99,9730% en 2022.

Ce taux est **supérieur à l'engagement contractuel de 99,85%** (cf. Annexe 1.4 de la Convention de DSP).

B - MAINTENANCE DU RÉSEAU

1 - MAINTENANCE PRÉVENTIVE DU RÉSEAU

Le Délégué transmet certains détails sur les opérations de maintenance préventive qu'il a réalisées courant 2023. Plusieurs points d'attention à ce sujet :

- Les opérations de maintenance préventive ne doivent pas uniquement porter sur les POP mais sur l'ensemble du réseau ;
- Il est attendu les PV liés à la réalisation de ces opérations.

Ces deux sujets doivent être vus avec le délégataire.

S'agissant des PV, il indique ne pas disposer des PV des opérations de maintenance. Toutefois, ces opérations étant réalisées par des sous-traitants, il est très probable que le délégataire les réclame à ces derniers.

2 - OPÉRATIONS DE VIE DU RÉSEAU

Après correction dans la version du 31/07, le Délégué indique avoir traité une consultation relative à des Déclarations de projet de Travaux (DT) effectuées par le maître d'ouvrage ou des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) par l'exécutant des travaux. De plus, il transmet également un tableau récapitulatif précisant le type de demande.

PROPRIETAIRE	CONCERNE						NON_CONCERNE					
	DICT	DT	DT_DIC T	ATU	ART_2	IT*	DIC T	DT	DT_DICT	ATU	ART_2	IT*
DSP A75_NETWORKS		1										

V - VOLET COMMERCIAL

A - EVOLUTION GRILLE TARIFAIRE

Il n'est pas indiqué que le délégataire a procédé à une évolution de la grille tarifaire en 2023. Celle en vigueur en 2022 est donc toujours en vigueur à fin 2023.

B - EVOLUTION DU PORTEFEUILLE D'USAGERS

Au titre de l'exercice 2023, le Délégataire indique les opérateurs-usagers présents sur le Réseau. Leur nombre augmente de +4 usagers. Il est également important de noter que peu d'usagers ont changé sur la période 2022-2023. Seul, Covage Networks ne maintient pas sa présence sur les services actifs comme passifs qui est remplacée naturellement par XpFibre.CVN :

SERVICES ACTIVÉS	SERVICES PASSIFS
ADISTA (RMI) ALLIANCE TRES HAUT DEBIT AUXO LINKT LUXNETWORK SFR TUTOR XPFIBRE.CVN COVAGE NETWORKS	ALLIANCE TRES HAUT DEBIT BOUYGUES TELECOM COMMUNAUTE AGGLO BEZIERS MEDITERRANEE FREE HERAULT TELECOM NET AVEYRON SAS SIPARTECH XPFIBRE.CVN COVAGE NETWORKS

Parc usagers	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Total	12	16	4	33%
FTTO - Services actifs	6	8	2	33%
FTTO - Services passifs	6	8	2	33%

Le nombre d'usagers apparaît faible pour un réseau de ce type (moyenne habituellement constatée aux alentours de 15/20).

C - ANALYSE DES PRISES DE COMMANDES, RACCORDEMENTS ET ACTIVATIONS

1 - PRISES DE COMMANDES FTTO

Pour les prises de commandes FTTO réalisées sur l'année 2023, elles sont nulles comme en 2022 démontrant un faible effort de commercialisation sur la DSP.

Cet exercice n'est donc pas satisfaisant commercialement et ne semble pas cohérent avec l'évolution du parc client qui lui est en hausse sur le volet hébergement. *Le délégataire justifie cet écart du fait d'une correction de la base clients ; « certains contrats précédemment comptés en IRU ou Loc FON étaient en fait des contrats d'hébergements. »*

2 - SERVICES COMMERCIALISÉS

Dans son RAD 2023 (cf. § 4.3), le Délégué fournit une volumétrie de clients finals par type de commande passée.

À la fin de l'exercice 2023, le nombre de clients finals atteint 138 contre 127 en 2022, et se décompose comme suit :

Parc clients finals par service	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Total	138	92	-46	-33%
FTTO - Services activés	33	31	-2	-6%
FTTO - Services passifs	90	43	-47	-52%
FTTO - Contrats d'hébergement	15	18	3	20%

Cette forte diminution du nombre de clients finals a été justifiée par le délégataire le 31/07 comme la conséquence du fait que « *certaines services vendus étaient comptés en double l'année dernière, et des contrats échus étaient comptabilisés. Au final, ce nombre de 92 services vendus est cohérent avec celui observé en 2021 (93 services)* ».

3 - RACCORDEMENT ET ACTIVATION FTTO

En 2023, et en conséquence de l'absence de prises de commandes, le Délégué indique ne pas avoir procédé à des raccordements ou des activations FTTO. Cela est en accord avec le nombre de clients en matière d'offre activées ou passifs qui s'est réduit en 2023. Le Délégué indique également ne pas avoir « *procédé à de nouvelles mises en service de liens* ».

D - ACTIONS COMMERCIALES DE L'EXERCICÉ ÉCOULÉ

Le Délégué n'indique aucune action commerciale réalisée au titre de l'exercice 2023 dans la livraison initiale.

Le 31/07 il indique simplement que « *Au cours de cette période, des rencontres commerciales avec des opérateurs B2B ont également été menées, afin de présenter les services proposés par XpFibre et ses RIPs, dont l'A75. Nous pouvons ainsi citer EuroFiber, Jaguar Networks, Zaio, TDF...*

Des réponses à des demandes de cotation ont été faites également à différents opérateurs : SFR, Alliance THD, et Axione. »

E - PERSPECTIVES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

Le Délégué n'indique aucune action commerciale réalisée au titre de l'exercice 2024 dans la livraison initiale.

Le 31/07 il indique que les perspectives commerciales seront stables pour 2024 avec une légère baisse de CA (918k€ prévus).

VI - VOLET FINANCIER

A - ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le **Compte de Résultat (CR)** a pour vocation de présenter les performances d'une société au cours d'un exercice comptable. Ce document présente l'ensemble des produits et des charges d'une société pour en ressortir le **Résultat Net Comptable (RNC)** qui correspond aux bénéfices et/ou pertes de la société au cours de l'exercice comptable.

Le CR comporte plusieurs postes s'articulant de la manière suivante :

Recettes d'exploitation	Les recettes d'exploitation correspondent à l'intégralité des produits de la société au cours de l'exercice comptable : elles comportent principalement le Chiffre d'Affaires (CA) de la société et les autres produits directement liés à l'exploitation.
Charges d'exploitation	Les charges d'exploitation correspondent aux charges liées à l'exploitation d'une société : elles prennent notamment en compte les frais de personnel, les charges sociales, les impôts/taxes (autres que l'impôt sur les sociétés) et les charges liées à l'activité elle-même (frais de maintenance, achat de matières premières, ...).
Excédent Brut d'Exploitation (EBE ou EBITDA)	L'EBE (ou EBITDA) se calcule en réalisant la différence entre les recettes et les charges d'exploitation : cet indicateur permet de visualiser la rentabilité de l'activité d'une société par son simple système de production.
Résultat d'Exploitation (REX)	Le REX correspond à l'EBE auquel on a soustrait les amortissements des biens immobilisés de la société, les provisions et les reprises sur amortissements (ici il s'agit de l'amortissement de la subvention d'investissement) : cet indicateur mesure ainsi la performance économique des facteurs de production d'une société.
Résultat Financier (RF)	Le RF exprime le résultat réalisé par une société en fonction de sa situation financière : ici, le RF est principalement constitué du remboursement des intérêts des comptes courants associé de la société délégataire.
Résultat Courant Avant Impôts (RCAI)	Le RCAI correspond au REX auquel sont ajoutés les résultats financier et exceptionnel : il correspond ainsi aux bénéfices/pertes générés par la société avant l'imputation d'un éventuel Impôt sur les Sociétés (IS).
Résultat Exceptionnel (REX)	Le REX correspond aux revenus et charges qui ont un caractère non récurrent.
Résultat Net Comptable (RNC)	Le RNC est simplement la différence entre le RCAI et l'IS : il détermine les bénéfices ou les pertes de la société au cours de l'exercice comptable.

1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Recettes d'exploitation	773 k€	981 k€	207 k€	27%
Chiffres d'affaires nets	773 k€	981 k€	207 k€	27%
Production immobilisée	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Transfert de charges	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Autres produits	0 k€	0 k€	0 k€	-100%
Charges d'exploitation	471 k€	664 k€	193 k€	41%
Achat de matières premières et autres ap	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
Autres achats et charges externes	569 k€	629 k€	60 k€	10%
Impôts et taxes	5 k€	6 k€	1 k€	15%
Dotations	30 k€	29 k€	-1 k€	-2%
Autres charges	-133 k€	0 k€	133 k€	100%
EBE	199 k€	346 k€	147 k€	74%
Résultat d'Exploitation	302 k€	317 k€	15 k€	5%
Résultat Financier	81 k€	116 k€	35 k€	44%
Résultat Courant Avant Impôts	383 k€	433 k€	50 k€	13%
Résultat Exceptionnel	0 k€	0 k€	0 k€	100%
IS	96 k€	108 k€	12 k€	13%
Résultat Net Comptable	287 k€	325 k€	38 k€	13%

Sur la période 2022-2023 :

- Le **Chiffre d'Affaires (CA)** a fortement augmenté sur l'exercice 2023 (**+207 k€**, soit **+27 %** en raison de la hausse de **commercialisation des offres FTTO actives et passives, i.e. + 33%**). Cette augmentation n'apparaît pas cohérente avec la baisse constatée du nombre de clients. Après questionnement du syndicat, cette hausse est justifiée par le délégataire par un rattrapage de 98,7k€ de CA suite à la facturation sur les années antérieures ;
- Les **charges d'exploitation** ont elles augmenté sur l'exercice 2023 (**+193 k€**, soit **+ 41%**). Dans le détail, les « autres achats et charges externes » augmentent de **+60 k€** soit **+10%**. Les autres charges qui permettaient de réduire les charges d'exploitation de **-133 k€** en 2022 sont revenues à **0€** en 2023.
- L'**EBE** s'améliore sur l'exercice 2023 **+147 k€**, le faisant passer à **346 k€**, confirmant le fait que l'exploitation du réseau (hors investissement et financement) reste rentable ;
- Le **Résultat d'Exploitation** quant à lui progresse légèrement de **+15 k€**. Résultat de la hausse plus importante du chiffre d'affaires comparativement à la hausse des charges d'exploitation;
- Le **Résultat Financier** continue de s'améliorer sur la période (**+35 k€**). Les produits provenant principalement des intérêts liés aux opérations de cashpooling ;
- Le **Résultat Net Comptable** poursuit sa progression sur l'exercice 2023 (**+38 k€**) après un exercice 2021 en forte baisse (**-224 k€**) et un redressement en 2022 (**+77 k€**).

2 - ANALYSE DES REVENUS

Le Délégué fournit le détail des revenus issus de la comptabilité analytique.

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Chiffre d'affaires annuel	773 k€	981 k€	207 k€	27%
B2B FttE	252 k€	180 k€	-71 k€	-28%
IRU	113 k€	298 k€	185 k€	163%
Loc Fon	412 k€	226 k€	-186 k€	-45%
Maintenance	28 k€	207 k€	179 k€	640%
Autres	-123 k€	0 k€	123 k€	100%
Hébergement	53 k€	107 k€	54 k€	103%
Lan to Lan	39 k€	-38 k€	-76 k€	-198%

Les revenus sur l'exercice atteignent **981 k€** et présentent une **augmentation de +27 %** par rapport à l'exercice précédent (**773 k€, soit +207 k€**). Cette amélioration du chiffre d'affaires ne se répartit pas uniformément.

Le chiffre d'affaires du segment B2B FttE est en nette diminution sur l'exercice 2023 tout comme le segment Location FON et le segment Lan to Lan qui enregistrent respectivement des reculs de **-71 k€, -186 k€** et **-76 k€** soit une récession de **-28 %**, **-45%** et **-198%**.

Ce manque à gagner est compensé par les ressources générées par les IRU, les maintenances, et l'hébergement. En effet, :

- Le chiffre d'affaires lié aux IRU est en très forte augmentation +185 k€ soit une amélioration de 163 % comparé à l'exercice 2022 ;
- Le chiffre d'affaires liée aux maintenances s'est vu multiplié par 6,4 soit une augmentation de +179 k€ comparé à l'exercice précédent ;
- Le chiffre d'affaires lié à l'hébergement est en forte augmentation. En effet, ce segment a dégagé 107 k€ de chiffre d'affaires soit une amélioration de 103%.

Globalement les chiffres, s'ils sont bons et en augmentation ne reflètent pas l'évolution du nombre de clients, qui lui est en forte baisse. Comme vu précédemment, et à la suite de compléments fournis par le délégué, le délégué a procédé à une mise à jour de sa base clients dont certains étaient comptés en double en 2022.

3 - ANALYSE DES CHARGES

Les charges de la société *ad hoc* A75 Networks s'élèvent à **636 k€ à la fin de l'exercice 2023**, soit une **hausse de 176 k€ (+45 %)** par rapport à l'exercice 2022.

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Charges d'exploitation annuelles	441 k€	636 k€	195 k€	44%
Couts réseaux	63 k€	239 k€	176 k€	278%
Maintenance des prises	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
IBLO Transport	1 k€	3 k€	2 k€	194%
ORANGE	1 k€	3 k€	2 k€	194%
Autres (variables)	0 k€	157 k€	157 k€	S.O
NRO maintenance	5 k€	1 k€	-4 k€	-78%
Réseau IT	40 k€	40 k€	-1 k€	-1%
NRO-Energie	-7 k€	7 k€	14 k€	200%
Autres (fixes)	24 k€	30 k€	6 k€	26%
Couts administratifs	222 k€	203 k€	-19 k€	-9%
Personnel / Assistance administrative	162 k€	162 k€	1 k€	0%
Taxes	5 k€	6 k€	2 k€	33%
Assurances	5 k€	5 k€	0 k€	0%
Audit and accounting	18 k€	6 k€	-12 k€	-67%
Bank fees	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
Frais de contrôle	33 k€	23 k€	-10 k€	-30%
Autres	0 k€	1 k€	1 k€	S.O
Redevance affermage	156 k€	194 k€	38 k€	24%

(1) COÛT RÉSEAU

Les **coûts réseaux** subissent une très forte hausse (+ 278%) et s'établissent à **239 k€ en 2023**, soit +176 k€ par rapport à 2022.

Pour rappel, le délégataire avait indiqué, en 2022, que l'exercice 2022 avait fait l'objet d'une baisse temporaire du montant des charges, liée à une diminution des actions de maintenances préventives. Pour autant, il indique que celles-ci reviendront à un niveau similaire à ceux de 2021 en 2023. Ce point devra donc être contrôlé lors de l'analyse du prochain exercice.

Toutefois, la moyenne des charges constatées en 2020 et 2021 s'élève à 97k€. Aussi le niveau de charges pour cet exercice est très élevé.

Dans le détail, on constate que :

- Le poste Energie est en forte hausse, en lien avec les augmentations constatées au niveau national ;
- Deux postes « autres charges » fixes et variables, qui portent la majorité des montants. Sans explication de la part du délégataire, après demande le délégataire a fourni les éléments suivants, permettant de constater qu'un certain nombre de près de 93k€ de charges variables portaient sur un rattrapage de l'année 2022.

(2) COUTS ADMINISTRATIFS

Ces coûts sont en baisse (-9%) du fait majoritairement du retour au niveau contractuel des frais de contrôle qui était pour rappel plus élevé en 2022 du fait d'une régularisation comptable.

(3) FOCUS SUR LES REDEVANCES

La redevance comprend **2 parties** :

- **Une partie fixe** : montant de 135 k€ HT à verser sur la durée de la Convention de DSP, soit pendant 10 ans, indexée à un taux de 1 % par an ;
- **Une partie variable** : montant hors taxes égal à 25 % de la différence entre le Chiffre d'Affaires (CA) de l'année N (hors frais d'accès et frais de raccordement) et le chiffre d'affaires de référence, entendu comme le chiffre d'affaires du dernier exercice clos à la date de prise d'effet de la Convention de DSP (ici : CA 2019 = 992 k€). Pour rappel, le CA 2023 s'élève à 981 k€ d'après le rapport CAC 2023.

Soit une redevance d'affermage devant s'élever à 139 k€ au titre de l'exercice 2023, se décomposant comme suit :

- **Une partie fixe égale à 139 k€** ;
- **Une partie variable 2023 nulle** : $25\% \times (981 \text{ k€} - 992 \text{ k€}) = 25\% \times (-219 \text{ k€}) < 0 \text{ k€}$.

Le Déléataire indique dans son RAD 2023 avoir versé un montant de 194 k€ de redevance pour l'exercice 2023. Après questionnement le déléataire indique qu'il s'agit d'une erreur qui sera corrigé en 2024.

(4) FOCUS SUR LA CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE (RMF)

La clause de Retour à Meilleure Fortune s'applique dès lors que ces 3 conditions suivantes sont remplies pour une année N :

- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) de l'année N est positif ;
- L'EBE cumulé constaté en année N, depuis la date d'entrée en vigueur du Contrat de DSP jusqu'à l'exercice N est positif ;
- Le montant de la redevance variable mentionnée à l'**Article 22.2** de la Convention de DSP de l'année N est supérieur ou égal au montant prévisionnel inscrit dans le plan d'affaires en Annexe 2.2 pour la même année.

Seules 2 des 3 conditions semblent réunies, s'agissant du déclenchement de la clause de RMF au titre de l'exercice 2023 :

- $EBE\ 2023 = 336 \text{ k€} > 0 \text{ k€}$;
- $EBE\ \text{cumulé constaté } 2023, \text{ depuis la date d'entrée en vigueur du Contrat de DSP (soit depuis } 2020) = 2\ 300 \text{ k€} > 0 \text{ k€}$;
- La redevance variable est inférieure au montant prévisionnel (66 k€). En effet, le CA 2022 est supérieur au CA 2023.

Ainsi la clause ne peut s'appliquer pour cet exercice.

(5) FOCUS SUR LES FRAIS DE CONTRÔLE

Le Délégué verse annuellement une **redevance de contrôle pour participer aux dépenses de contrôle d'exécution de la Convention** engagées par le Délégué **à hauteur de 20 k€ HT**, indexée à un taux de 1 % par an et versée au plus tard le 31 mars de chaque exercice.

Dans son RAD 2023, le Délégué indique avoir versé un montant de 23 k€ de frais de contrôle, conformes aux dispositions contractuelles.

4 - FOCUS SUR LA COMPTABILITÉ DES CHARGES D'EXPLOITATION

Il existe un écart sur la comptabilisation des charges d'exploitation entre la **comptabilité sociale (rapport CAC) et la comptabilité analytique (RAD) :**

	2022	2023
COMPTABILITÉ SOCIALE (CS)	302 k€	317 k€
COMPTABILITÉ ANALYTIQUE (CA)	333 k€	345 k€
ÉCART CS - CA	-31 k€	-28 k€

Cet écart correspond à la non-intégration des montants des dotations aux amortissements et aux provisions, non comptabilisés dans la comptabilité analytique.

5 - COMPARAISON AVEC LE PLAN D'AFFAIRES EN VIGUEUR

Le tableau ci-après permet d'**établir une comparaison entre le Compte de Résultat (CR) réalisé par le Délégué sur l'exercice 2023 avec le CR prévisionnel du plan d'affaires en vigueur :**

	Prév. 2023	2023	Comparaison Prév. 2023/ réalisé 2023	Écart Prév. 2023/ réalisé 2023 en %
Recettes d'exploitation	974 k€	981 k€	7 k€	1%
Charges d'exploitation	883 k€	664 k€	-219 k€	-25%
EBE	91 k€	346 k€	255 k€	281%
Résultat d'Exploitation	55 k€	317 k€	262 k€	478%
Résultat Financier	2 k€	116 k€	114 k€	5590%
Résultat Courant Avant Impôts	57 k€	433 k€	376 k€	661%
Résultat Exceptionnel	0 k€	0 k€	0 k€	S.O.
IS	13 k€	108 k€	95 k€	719%
Résultat Net Comptable	44 k€	325 k€	281 k€	643%

L'analyse comparative 2023 fait apparaître des écarts entre le plan d'affaires prévisionnel et la comptabilité sociale :

- **Sur les recettes d'exploitation** : le Réseau est commercialisé au-delà de ce qui était initialement prévu ;

- **Sur les charges d'exploitation** : l'augmentation du Réseau est sous-dimensionnée par rapport à ce qui était initialement prévu ;
- **En matière de Résultat : Exploitation / Financier / Courant Avant Impôts / Net Comptable.**

Les résultats étant ainsi supérieurs au prévisionnel, cela vient bien abonder dans le sens d'un potentiel déclenchement de la clause RMF.

B - INVENTAIRE DES BIENS DE LA DSP, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS

Les biens sont contractuellement répartis selon **trois grandes catégories** (cf. Art. 18 Contrat DSP) :

L'ensemble des biens entrant dans la composition du patrimoine de la DSP (inventaire) a été transmis par le délégataire. Les biens sont contractuellement répartis selon trois grandes catégories :

- Les biens de retour ;
- Les biens de reprise ;
- Les biens propres.

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en
Total - Valeur Brute	1 158 k€	1 158 k€	0 k€	0%
Biens de Retour	1 028 k€	1 028 k€	0 k€	0%
Immob.mise en concession corporelles	456 k€	456 k€	0 k€	0%
Racco FTTO passif (hors IG)	4 k€	4 k€	0 k€	0%
Raccordements FTTO	312 k€	312 k€	0 k€	0%
immob en conc racco remise - GR	0 k€	0 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION MOE FTTO	28 k€	28 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION MOE FTTO - GR	7 k€	7 k€	0 k€	0%
Travaux raccordements FTTO	3 k€	3 k€	0 k€	0%
Immo concessions extensions - Travaux fibre NOC	14 k€	14 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION Shelters	55 k€	55 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION équipements FTTO	18 k€	18 k€	0 k€	0%
Immob. en conc. - Matériel actif FTTO - GR	1 k€	1 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION équipements	41 k€	41 k€	0 k€	0%
Immob. en conc. - Matériel actif centraux FTTO - GR	34 k€	34 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION travaux her	42 k€	42 k€	0 k€	0%
Immob.mise en CONCESSION Dévoiements	9 k€	9 k€	0 k€	0%
Biens de retour corporels	3,8 k€	3,8 k€	0,0 k€	0%
Biens de retour incorporels Concess	0,3 k€	0,3 k€	0,0 k€	0%
Biens propres	129,6 k€	129,6 k€	0,0 k€	0%
Conces. brevets & licences	2,3 k€	2,3 k€	0 k€	0%
IRU	0,1 k€	0,1 k€	0 k€	0%
Redevance IRU - GR	127,2 k€	127,2 k€	0 k€	0%

1 - BIENS DE RETOUR

Il s'agit de **biens constitutifs du Réseau réalisés ou acquis par le Délégataire, revêtant la qualification de biens de retour (modalité de lissage sur la durée du contrat)** : ils sont **remis à titre gratuit à la fin de la Convention en état de bon**

fonctionnement. Le Délégué comptabilise en qualité de biens de retour les **matériels et ouvrages nécessaires à l'exploitation du service**.

Il apparaît qu'aucun investissement n'a été réalisé sur le réseau en 2023, conforme à ce qui est décrit dans le RAD.

2 - BIENS DE REPRISE

Il s'agit des **biens dont la reprise par l'Autorité Délégante est facultative en fin de contrat et pour laquelle le Délégué sera indemnisé**. Au titre de l'exercice 2023, le Délégué ne comptabilisait **aucun bien de reprise**.

3 - BIENS PROPRES

Il s'agit des **biens appartenant au Délégué et restant à sa charge**. Au titre de l'exercice 2023, le Délégué comptabilisait **129,6 k€ de biens propres sans évolution par rapport à 2022**.

A noter que les biens indiqués comme biens propres semble correspondre à des biens de retours, et devraient être tagués comme tel. Toutefois, et au vu de la VNC nulle, cela n'a pas d'impact pour le syndicat.

4 - INVESTISSEMENTS

D'après le RAD 2023 (cf. § 5.3.1), le Délégué indique les **investissements réalisés notamment en matière d'investissements complémentaires et de premier établissement (IPE)** :

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Immobilisations brutes	1 158 k€	1 158 k€	0 k€	0%
Immobilisations annuelles	4 k€	0 k€	-4 k€	-100%
Investissements Complémentaires	4 k€	0 k€	-4 k€	-100%
Raccordements	4 k€	0 k€	-4 k€	-100%
Extensions	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
Autres (équipements actifs)	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
Investissements de Premier Établissement (IPE)	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
0	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
0	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
0	0 k€	0 k€	0 k€	S.O

En matière d'investissements dits complémentaires, A75 Networks n'a réalisé aucun investissement d'investissements sur le Réseau en 2023 contre 4 k€ en 2022. Les 4 k€ concernaient la réalisation de raccordements.

En matière d'investissements dits de premier établissement, aucune réalisation n'est indiquée au titre de l'exercice 2023 : usuellement, ces investissements sont **comptabilisés en immobilisations corporelles** et revêtent la **qualification de biens de retour**.

5 - SUBVENTIONS

Aucune subvention n'a été perçue par le Déléataire depuis le début du Contrat de DSP.

C - ANALYSE DU BILAN DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ÉVOLUTIONS

1 - PRÉSENTATION GLOBALE

Le **Bilan Comptable** représente la situation patrimoniale de la société à la fin de son exercice. Ce tableau représente ce que la société possède, **Actif**, et ce qu'elle doit, **Passif**. Ainsi la partie « **Actif** » regroupe les postes suivants :

Immobilisations nettes	Il s'agit de la différence entre la valeur brute des immobilisations réalisées et leurs amortissements (valeurs brutes et amorties des immobilisations apparentes pour une meilleure compréhension)
Créances et acomptes	Correspondent à la valeur des prestations réalisées par le Délégué qui n'ont pas encore été rémunérées par ses clients Comptes courants associé : il s'agit d'un placement de trésorerie de la société <i>ad hoc</i> auprès de sa maison-mère, la rémunération de ce placement constituant majoritairement les produits financiers inscrites au compte de résultat
Disponibilités et valeurs mobilières	Correspondent aux sommes dont la société dispose du fait de l'exploitation de ses exercices précédents
Charges constatées d'avance	Correspondent aux charges/services payés par la société avant leur livraison/exécution

De la même manière, la partie « **Passif** » regroupe les postes suivants :

Capitaux propres	Ressources financières, hors dettes, que possède la société Capital social , soit les sommes d'argent apportées par les associés/actionnaires de la société Report à nouveau , c'est à dire le déficit d'exploitation de la société reporté d'année en année Résultat de l'exercice , soit le résultat net tel que défini dans le compte de résultat Subvention d'investissement amortie versée par le Délégué au Délégué
Dettes	Servent à financer l'actif, mais que le Délégué doit veiller à rembourser avant la fin de la délégation Comptes courants associé : il s'agit d'un emprunt que la société <i>ad hoc</i> contracte auprès de sa maison-mère, la rémunération de cet emprunt constituant majoritairement les charges financières de la société inscrites au compte de résultat Dettes fournisseurs : il s'agit des biens et services réceptionnés par la société et dont le paiement auprès du fournisseur n'a pas encore été réalisé à la fin de l'exercice Dettes fiscales et sociales : impôts et taxes dus par le Délégué et n'ayant pas encore été réglés à la fin de l'exercice étudié Dettes diverses : dettes de la société, leur détail n'étant pas fourni dans le rapport annuel
Produits constatés d'avance	Correspondent aux services/productions pour lesquels la société a été rémunérée, mais qu'elle n'a pas encore livrés, ainsi qu'à la valeur non amortie des sommes encaissées lors de la vente de contrat d'IRUs

Le tableau ci-dessous montre les **évolutions du bilan d'A75 Networks sur les exercices 2022 et 2023** :

	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
ACTIF				
Immobilisations nettes	179 k€	150 k€	-29 k€	-16%
<i>Immobilisations brutes</i>	1 158 k€	1 158 k€	0 k€	0%
<i>Amortissements cumulés</i>	979 k€	1 008 k€	29 k€	3%
Créances et acomptes	5 349 k€	4 180 k€	-1 169 k€	-22%
Disponibilités et valeurs mobilières	375 k€	385 k€	10 k€	3%
Charges constatées d'avance	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
TOTAL ACTIF	5 903 k€	4 715 k€	-1 188 k€	-20%
PASSIF				
Capitaux propres	662 k€	987 k€	325 k€	49%
<i>dont Capital social</i>	150 k€	150 k€	0 k€	0%
<i>dont Réserve légale</i>	15 k€	15 k€	0 k€	0%
<i>dont Report à nouveau</i>	210 k€	497 k€	287 k€	136%
<i>dont Résultat de l'exercice</i>	287 k€	325 k€	38 k€	13%
<i>dont Subvention d'investissement</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
Provisions pour risques et charges	1 k€	1 k€	0 k€	0%
Dettes	3 093 k€	1 877 k€	-1 215 k€	-39%
<i>dont Emprunts auprès des établissements de crédit</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)</i>	525 k€	199 k€	-326 k€	-62%
<i>dont Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Dettes fournisseurs</i>	76 k€	572 k€	496 k€	653%
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	184 k€	269 k€	84 k€	46%
<i>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	263 k€	0 k€	-263 k€	-100%
<i>dont Autres dettes</i>	2 044 k€	837 k€	-1 207 k€	-59%
Produits constatés d'avance	2 147 k€	1 849 k€	-298 k€	-14%
TOTAL PASSIF	5 903 k€	4 715 k€	-1 188 k€	-20%

2 - CONCERNANT L'ACTIF

On constate ainsi :

La baisse des **immobilisations nettes**. Dû à une croissance des amortissements cumulés et une immobilisation brute qui stagne. Cela est à mettre en lien notamment avec une commercialisation en baisse et à l'absence de nouveaux raccordements en 2023 ;

Une baisse des **Créances et Acomptes** ainsi qu'une augmentation des **Disponibilités**. **Les Créances et Acomptes** sont ventilés comme suit :

Détails créances et acomptes	2022	2023	Comparaison 2022/2023	Évolution 2022/2023 en %
Créances clients	845 k€	1 571 k€	726 k€	86%
Fournisseurs débiteurs	1 k€	28 k€	27 k€	2779%
Créances TVA	136 k€	102 k€	-34 k€	-25%
CC vis-à-vis d'XP Fibre	4 367 k€	2 479 k€	-1 888 k€	-43%
Disponibilités	375 k€	385 k€	10 k€	3%
TOTAL créances et acomptes	5 724 k€	4 565 k€	-1 159 k€	-20%

Ainsi, on constate pour cet exercice une forte hausse des créances clients **+726 k€** soit **+86 %**, contrebalancée par une très forte baisse des créances des comptes courants vis-à-vis d'XP Fibre **-1888 k€** soit **-43 %**.

Le Délégataire avait indiqué que cela permet de « remonter cet excédent de CCA d'A75 Networks afin de limiter les charges financières supportées par A75 Networks au titre de la rémunération des CCA ». Cela permet également selon nous une remontée de cash au niveau de la société-mère à moindre coût.

En effet, même s'il convient de souligner que le placement de trésorerie est une pratique courante chez les délégataires de service public : l'existence d'une **trésorerie positive placée auprès de l'actionnaire (société-mère)** peut générer des **intérêts financiers**, i.e. des **produits dont le gain peut être externalisé des comptes de la DSP**.

Les recettes de cette opération ont rapporté 116 k€ en 2023, soit un taux d'intérêt estimé aux alentours de 3,3%. Ce taux, habituellement aux alentours de 0,4%, est donc très élevé.

Dans le cadre de la présente DSP, aucune convention de trésorerie qui lie le Délégataire à sa société-mère n'a été communiquée.

3 - CONCERNANT LE PASSIF

Les **capitaux propres** sont en hausse en 2023 (+49%). Cette importante augmentation résulte **du report à nouveau** d'un montant de **287 k€** et le **résultat de l'exercice** positif de **325 k€**.

Les **dettes** baissent de **-1 215 k€** sur l'exercice 2023, du fait notamment des baisses suivantes :

- Les comptes courants d'associés sont en baisse de **-326 k€, ce poste** correspond aux dettes de participations vis-à-vis de Xp fibre.CO ;
- Les autres dettes (**-1 207 k€**) qui étaient constituées en grande partie de clients créditeurs et de provision pour IRU à reverser ;
- Les dettes sur immobilisations et comptes rattachés (**-263 k€**).

On observe également une hausse dans une moindre mesure d'autres postes de dettes, tels que :

- Une augmentation des dettes fournisseurs (**+653% soit 496 k€**) ;
- Une augmentation des dettes fiscales et sociale (**+30% soit +84k€**).

Les **produits constatés d'avance**, correspondant aux produits des cofinancements FttO, diminue sur l'exercice 2023 (- 298 k€ soit -14%). Cela s'explique par la reprise en CA de ceux-ci et l'absence de nouvelle contractualisation courant 2023. Il est attendu du délégataire, dans un fichier équivalent à celui décrivant les amortissements, que celui-ci fournisse les informations détaillées de ces PCA : date de contractualisation, montant de reprise en CA annuellement et reste à amortir. **Ce détail a été fourni le 31/07 et confirme qu'aucune nouvelle vente d'IRU ne s'est faite en 2023.**

4 - ANALYSE DE LA STRUCTURE DU BILAN

L'analyse bilancielle menée précédemment permet d'établir un **tableau d'analyse de la structure financière de la DSP** sur la période de notre audit :

ANALYSE FINANCIÈRE		2022	2023
ANALYSE BILANTIELLE	ACTIF STABLE	1 158 k€	1 158 k€
	ACTIF CIRCULANT (hors disponibilités = trésorerie active)	5 349 k€	4 180 k€
	Disponibilités	375 k€	385 k€
	Comptes courants associé (ici comptabilisés en autres créances)	4 367 k€	2 479 k€
	Comptes de régularisation - Charges Constatées d'Avance (CCA)	0 k€	0 k€
	TOTAL ACTIF	6 882 k€	5 723 k€
	Capitaux Propres	662 k€	987 k€
	Provisions	1 k€	1 k€
	Dettes Financières	434 k€	199 k€
	RESSOURCES STABLES	1 097 k€	1 187 k€
	PASSIF CIRCULANT	2 568 k€	1 678 k€
	Comptes courants associé (ici comptabilisés ici en emprunts et dettes financières diverses & autres dettes)	91 k€	0 k€
	Comptes de régularisation - Produits Constatés d'Avance (PCA)	2 147 k€	1 849 k€
	TOTAL PASSIF	5 812 k€	4 715 k€

(1) FONDS DE ROULEMENT (FDR)

Le **Fonds de Roulement (FDR)** représente l'excédent des ressources stables sur le total des dépenses d'investissement, soit les **besoins stables de financement à long terme**.

Sur l'exercice 2023, les ressources stables sont supérieures à l'actif stable constitué, permettant de couvrir le besoin de financement à long terme de la DSP.

L'équilibre financier du cycle d'investissement du service est respecté sur l'exercice 2023 car le montage financier mis en place par le Déléguataire permet de couvrir ses charges d'exploitation, grâce au contrat de financement long terme passé par le Déléguataire avec sa société-mère XpFibre.

(2) BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR)

Usuellement, l'**excédent de ressources stables** (i.e. **FDR**) doit **permettre de financer** une **partie des besoins à court terme de la DSP** (i.e. **BFR**) qui découle du décalage existant entre le paiement des fournisseurs et l'encaissement des factures clients.

Sur l'exercice 2023, le BFR est positif, le passif circulant (intégrant le compte de régularisation) n'excédant pas les besoins de financement de son actif d'exploitation (i.e. actif circulant, intégrant le compte de régularisation) : **le cycle d'exploitation génère un besoin de trésorerie**.

(3) TRÉSORERIE

La **Trésorerie** est **positive** sur la période analysée : **la Trésorerie générée par le cycle d'exploitation (BFR) permet de compenser le besoin de financement (FDR) de la DSP.**

Pour rappel :

- Le poste « **Autres créances** » à l'Actif du Bilan comptabilise les placements de trésorerie du Délégué auprès de son actionnaire (société mère) : il s'agit de **trésorerie active** ;
- Le poste « **Emprunts et dettes financières diverses** » au Passif du Bilan comptabilise les avances de trésorerie de l'actionnaire (société mère) et sa société-fille (Délégué) : il s'agit de **trésorerie passive**.

En tout état de cause, les comptes courants associés sont assimilés à de la Trésorerie s'ils sont remboursables à tout moment : dans ce cas, ils doivent être retraités de la Trésorerie pour former la Trésorerie corrigée.

La **Trésorerie corrigée** est quant à elle **positive sur la période étudiée**, le cycle d'exploitation (BFR) permettant de compenser le besoin de financement (FDR) de la société, traduisant le **degré d'intégration du Délégué au sein de sa société-mère dans le cadre de l'économie de la DSP.**

(4) AUTOFINANCEMENT

L'exploitation courante (fonctionnement) doit en effet dégager des profits suffisants pour assurer la pérennité de la structure en lui permettant de pouvoir faire face à ses remboursements d'emprunts et de dettes, et en lui permettant également de répondre à des échéances financières à tout moment.

La Capacité d'Auto-Financement (CAF) est un ratio exprimant l'aptitude d'une structure à financer ses investissements à l'aide de ses propres ressources.

La **méthode soustractive** consiste à partir de l'EBE à soustraire les charges décaissables et ajouter les produits encaissables :

	2022	2023
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	317 k€	354 k€

La CAF générée par l'activité du Délégué est positive sur la période 2022-2023, lui permettant de pouvoir faire face à des remboursements d'emprunts et de dettes, ainsi que de répondre à des échéances financières à tout moment.

5 - QUELQUES RATIOS DE SOLVABILITÉ ET DE RENTABILITÉ

ANALYSE FINANCIÈRE		2022	2023
RATIOS FINANCIERS	Financement des Investissements = Ressources Stables / Actif Stable	94,77%	102,50%
	Liquidité Générale = Actif Circulant / Passif Circulant	208,34%	249,07%
	Autonomie Financière = Capitaux Propres / Passif Total	11,39%	20,93%
	Levier Financier = Dettes Financières LT / Capitaux Propres	65,57%	20,18%
	Taux de Profitabilité = EBE / Chiffre d'Affaires	25,77%	35,30%
	Rentabilité Économique = Résultat d'Exploitation / Chiffre d'Affaires	39,08%	32,32%
	Rentabilité Financière = Résultat Net Comptable / Capitaux Propres	43,33%	32,90%

(1) RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le **ratio de financement des investissements** (\Leftrightarrow ratio FDR) mesure la capacité du Déléataire à financer l'intégralité des immobilisations. Si ce ratio est $>$ à 1, les ressources stables financent non seulement l'intégralité de l'actif stable, mais également une partie de l'actif circulant. Ici, ce **ratio** est **supérieur à 1** sur l'exercice 2023, **traduisant la capacité du Déléataire à couvrir le besoin de financement à long terme de la DSP par ses ressources financières.**

Le **ratio de liquidité générale** (\Leftrightarrow ratio BFR) mesure la capacité de remboursement des dettes à moins d'un an d'une société par ses actifs à moins d'un an ($0 < \text{Ratio} < 1$) : ce ratio est **fortement positif sur la période d'observation**, indiquant la capacité du Délégué de rembourser ses dettes à moins d'un an (**existence de flux de trésorerie liant le Délégué à sa société-mère**).

Le **ratio d'autonomie financière** indique la capacité d'une société à répondre à des échéances financières à tout moment (capitaux propres devant être supérieurs ou égal à minimum 20 % du passif total) : sur l'exercice 2023, ce ratio est **légèrement supérieur à 20%, traduisant un début d'émancipation du Délégué à sa société-mère**.

Le **ratio de levier financier** (\Leftrightarrow ratio d'endettement) est caractéristique de la structure financière d'une société, l'endettement net devant représenter en moyenne 45 à 50 % des capitaux propres : ce ratio est **de 20,18%** sur 2023.

(2) RATIOS DE RENTABILITÉ

Le **taux de profitabilité** mesure la capacité à générer une plus-value (Ratio > 0) : ce ratio est **positif sur la période 2022-2023, ce qui traduit la capacité du Délégué à générer une plus-value dans le cadre de l'exploitation du service public**.

Le **ratio de rentabilité économique** mesure l'efficacité du Délégué, i.e. sa capacité à créer de la valeur (Ratio > 0) : ce ratio est **positif sur la période 2022-2023, ce qui traduit la capacité du Délégué à créer de la valeur dans le cadre de l'exploitation du service public**.

6 - COMPARAISON AVEC LE PLAN D'AFFAIRES EN VIGUEUR

Le tableau ci-après permet d'établir une **comparaison entre le Bilan du Délégué sur l'exercice 2023 avec le Bilan prévisionnel du plan d'affaires en vigueur** :

	Prév. 2023	2023	Écart Prév. 2023/ réalisé 2023	Écart Prév. 2023/ réalisé 2023 en %
ACTIF				
<i>Immobilisations brutes</i>	300 k€	1 158 k€	858 k€	286%
<i>Amortissements cumulés</i>	-93 k€	1 008 k€	1 102 k€	1179%
<i>Immobilisations nettes</i>	206 k€	150 k€	-57 k€	-27%
<i>Créances et acomptes</i>	143 k€	4 180 k€	4 038 k€	2830%
<i>Disponibilités et valeurs mobilières</i>	117 k€	385 k€	268 k€	230%
<i>Charges constatées d'avance</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
TOTAL ACTIF	466 k€	4 715 k€	4 249 k€	912%
PASSIF				
Capitaux propres	257 k€	987 k€	729 k€	283%
<i>dont Capital social</i>	102 k€	150 k€	48 k€	47%
<i>dont Réserve</i>	0 k€	15 k€	15 k€	S.O
<i>dont Report à nouveau</i>	116 k€	497 k€	381 k€	329%
<i>dont Résultat de l'exercice</i>	40 k€	325 k€	285 k€	719%
<i>dont Subvention d'investissement</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
Provisions pour risques et charges	0 k€	1 k€	1 k€	S.O
Dettes	208 k€	1 877 k€	1 669 k€	801%
<i>dont Dettes financières long terme</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>de crédit</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Compte(s) Courant(s) d'Associé(s)</i>	39 k€	199 k€	160 k€	404%
<i>dont Dettes fournisseurs</i>	120 k€	572 k€	453 k€	378%
<i>dont Dettes fiscales et sociales</i>	49 k€	269 k€	220 k€	449%
<i>dont Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	0 k€	0 k€	0 k€	S.O
<i>dont Autres dettes</i>	0 k€	837 k€	837 k€	S.O
Produits constatés d'avance	0 k€	1 849 k€	1 849 k€	S.O
TOTAL PASSIF	466 k€	4 715 k€	4 249 k€	912%

L'analyse comparative fait apparaître des **écarts importants entre le plan d'affaires prévisionnel et le réalisé**, notamment un écart global de 4 249 k€ sur le Total Actif/Passif.

Tous les postes de l'Actif et du Passif du plan prévisionnel sont en décalage avec le réalisé, notamment :

▪ **Actif :**

- ⇒ Des immobilisations réalisées bien plus importantes, signe d'une meilleure commercialisation du réseau qu'envisagée ;
- ⇒ Des créances intégrant les placements de trésorerie du Délégué auprès de sa société mère ce qui n'était pas dans le prévisionnel ;
- ⇒ Des disponibilités en hausse.

▪ **Passif :**

- ⇒ Capitaux propres sous-dimensionnés par rapport à la réalité économique de la DSP du fait notamment des écarts constatés ci-dessus ;
- ⇒ Des dettes largement sous-estimées ;
- ⇒ Un niveau des PCA largement sous-estimé puisque nul dans le prévisionnel.

À ce jour, il conviendrait de pouvoir disposer d'un plan d'affaires prévisionnel actualisé sur la partie « Bilan ».